

Ce document a été préparé par :

- Abdou MAHAMANE, Directeur des Statistiques ;
- Madame Moussa Assana Ali, Chef de Division Production Statistique ;
- Hassan SALÉ, Chef de Division Informatique;
- Madame Morou Balkissa Kalilou Mahamane, Division Informatique ;
- Moussa OUMAROU, Division Production Statistique ;
- Abdoukarim ABOUBACAR, Division Production Statistique ;
- Ousseïni YERIMA, Division Informatique ;
- Ali ISSOUFOU, Division Production Statistique ;
- Mme Djibilla Aichatou, Secrétaire ;
- Mme Oumalkher Algoumarett, Secrétaire;
- Mme Soumana Zouéra, Secrétaire ;
- Salou Hassan Bagna, Secrétaire.

Ont également participé à l'élaboration de cette publication, les membres du comité de validation des statistiques du Ministère des Transports à savoir :

- Attaoulahi ZAKAOUANOU, Secrétaire Général ;
- Issaka AMOUD, Inspecteur Général des Services ;
- Chékarao BAGOUDOU, Conseiller Technique du Ministre, en charge des Transports Terrestres ;
- Dan Issa SAMAILA, Directeur des Transports Routiers;
- Abdou ABDOUL AZIZ, Directeur de la Circulation et de la Sécurité Routières ;
- Adam AMADOU, Directeur des Etudes et de la Programmation ;
- Zakari ADAM, Directeur de la Législation ;
- Madame Diallo Zeinabou, Directrice des Ressources Humaines ;
- Malam Soulé Ali, Directeur des Ressources Financières et du Matériel ;
- Sadou GOUMEY, Directeur des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques ;
- Souleymane KEITA, Chef Département Transport aérien à l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Abdourahamane ABBA KAFOUGOU, Directeur de l'Observatoire des Transports au Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics (CNUT).

Enfin, la présente publication a reçu la contribution technique de l'Institut National de la Statistique (INS). Ce document est téléchargeable sur le site de l'INS : www.ins.ne

Table des matières

Avertissement	3
ARRONDIS.....	3
SIGNES CONVENTIONNELS	3
ABREVIATIONS	3
SIGLES ET ACRONYMES	3
AVANT - PROPOS	4
Nouvelles immatriculations des véhicules	5
et 5	
Ré-immatriculations des véhicules.....	5
I. Nouvelles immatriculations des véhicules	6
II. Ré-immatriculations des véhicules.....	7
Titres de transport délivrés.....	10
III. Titres de transport délivrés	11
IV. Permis de conduire délivrés	14
V. Passagers du transport routier des voyageurs.....	17
VI. Passagers du transport aérien	19
Volume du fret du transport aérien	20
VII. Volume du fret du transport aérien.....	21
VIII. Glossaire.....	22
8.1 Transport routier.....	22
8.2 Transport Aérien	24

Avertissement

ARRONDIS

Dans certains tableaux, les données présentées sont arrondies « au plus proche ».
Il peut arriver que la somme des valeurs arrondies diffère légèrement du total qui serait obtenu avec des données non arrondies.

SIGNES CONVENTIONNELS

...	Information non disponible
-	Donnée nulle
P	Chiffre provisoire
%	Pour cent

ABREVIATIONS

R	Révisé
T	Tonne
U	Unité

SIGLES ET ACRONYMES

AANN	Activités Aéronautiques Nationales du Niger
AIDH	Aéroport International Diori Hamani
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
CNUT	Conseil Nigérien des Utilisateurs des Transports Publics
DCSR	Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DRT	Direction Régionale des Transports
DS	Direction des Statistiques
DTR	Direction des Transports Routiers
INS	Institut National de la Statistique
SONILOGA	Société Nigérienne de Logistique Automobile
T1	Premier Trimestre
T4	Quatrième Trimestre

AVANT - PROPOS

Le Ministère des Transports à travers la Direction des Statistiques, a le plaisir de vous présenter le **Bulletin Trimestriel des Statistiques du premier trimestre 2018**. Cette première édition du bulletin trimestriel vient compléter les productions annuelles de l'annuaire statistique démarrées depuis 2013. L'objectif poursuivi par le Ministère, est de mettre à la disposition des décideurs et autres utilisateurs de données, des informations statistiques fiables, exhaustives et régulières.

Cette édition comporte huit (8) points dont cinq (5) relèvent du transport routier, deux (2) du transport aérien et un (1) sur le rappel des quelques concepts et définitions en matière des transports. Les tableaux et les graphiques qui y sont associés sont numérotés de 1 à 12 soit un total de douze (12) tableaux et douze (12) graphiques.

Aussi, dans certains tableaux, là où les données ont été présentées de la sorte en 2017, les comparaisons de celles du premier trimestre 2018 ont été faites par rapport au premier trimestre 2017 et au quatrième trimestre 2017.

Ce document a été élaboré à partir des données collectées auprès des structures centrales, déconcentrées et rattachées du Ministère des Transports. Il pourrait contenir des erreurs et insuffisances. Aussi, le Ministère des Transports, accueille-t-il bien volontiers, vos observations, remarques et suggestions pour l'amélioration de ses prochaines éditions.

Enfin, le Ministre des Transports adresse ses vifs remerciements à toutes les administrations, tous les services ainsi qu'aux membres du comité de validation des statistiques du Ministère qui ont apporté leur concours pour l'élaboration de ce document. Il les encourage à persévérer davantage dans les efforts qu'ils ne cessent de fournir en vue de rendre les données statistiques encore plus fiables, exhaustives et régulières.

Le Ministre des Transports

MAHAMADOU KARIDIO

**Nouvelles immatriculations des véhicules
et
Ré-immatriculations des véhicules**

I. Nouvelles immatriculations des véhicules

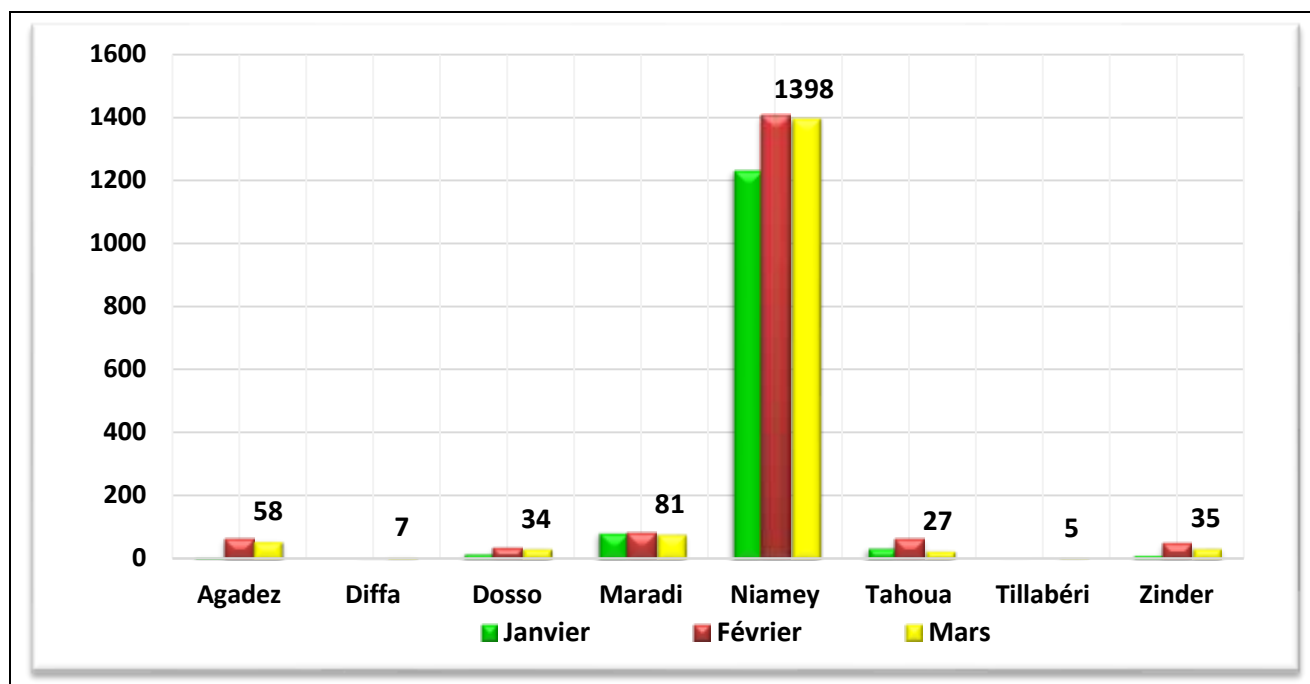
Tableau 01 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon la région

Unité : nombre

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Total
Agadez	8	65	58	131
Diffa	-	3	7	10
Dosso	18	36	34	88
Maradi	85	83	81	249
Niamey	1 233	1 409	1 398	4 040
Tahoua	36	62	27	125
Tillabéri	1	-	5	6
Zinder	14	49	35	98
Ensemble	1 395	1 707	1 645	4 747

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 01 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon la région



Sur le trimestre en entier, 4747 nouveaux véhicules ont été immatriculés avec une progression en dents de scie sur la quasi-totalité des régions. La région de Niamey vient en tête avec plus de 85%, suivie de celles de Maradi et Agadez avec respectivement 5,2% et 2,8%.

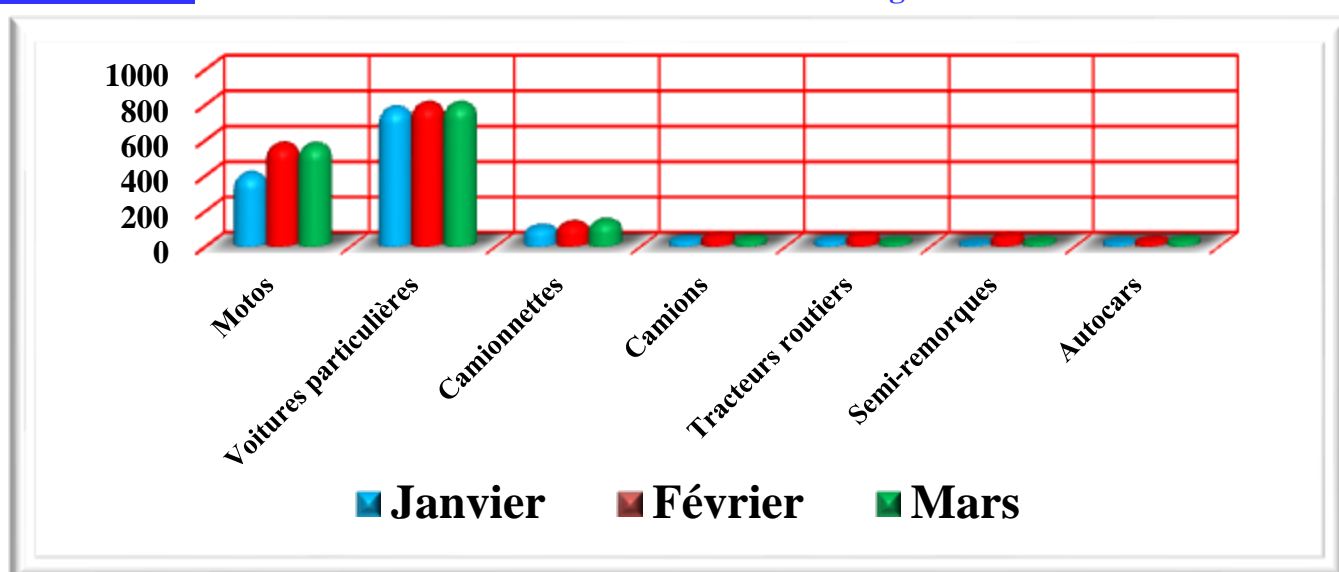
Tableau 02 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon le genre

Unité : nombre

Mois / Genre de véhicules	Janvier	Février	Mars	TOTAL
Motos	407	573	571	1551
Voitures particulières	778	802	803	2383
Camionnettes	106	127	141	374
Camions	36	58	40	134
Tracteurs routiers	33	59	27	119
Semi-remorques	13	55	28	96
Autocars	22	33	35	90
Ensemble	1 395	1 707	1 645	4 747

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 02 : Nouvelles immatriculations des véhicules selon le genre



Selon le genre, ce sont les voitures particulières qui viennent en tête suivis des motos et des camionnettes.

II. Ré-immatriculations des véhicules

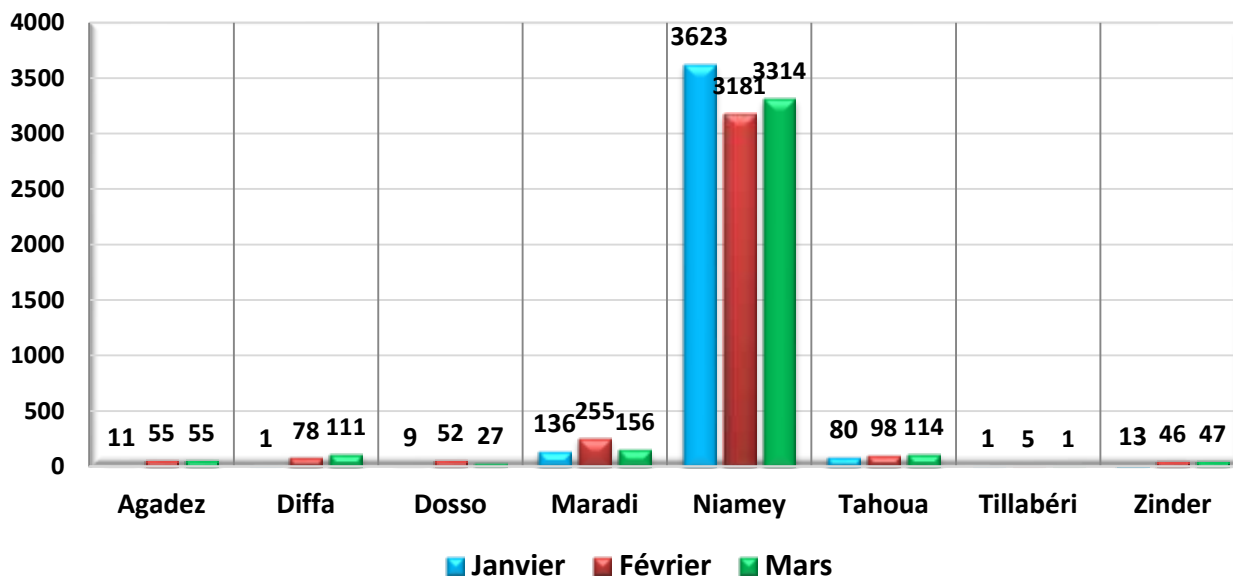
Tableau 03 : Ré-immatriculations des véhicules selon la région

Unité : nombre

Mois / Région	Janvier	Février	Mars	TOTAL
Agadez	11	55	55	121
Diffa	1	78	111	190
Dosso	9	52	27	88
Maradi	136	255	156	547
Niamey	3 623	3 181	3 314	10 118
Tahoua	80	98	114	292
Tillabéri	1	5	1	7
Zinder	13	46	47	106
Ensemble	3 874	3 770	3 825	11 469

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 03 : Ré-immatriculations des véhicules selon la région



Par rapport à la ré-immatriculation des véhicules, c'est toujours la région de Niamey qui se détache des autres avec 88,2% suivie de loin par les régions de Maradi (4,8%) et de Tahoua (2,5%). Notons qu'au total, 11 469 véhicules ayant les anciens numéros ont été ré immatriculés au cours du premier trimestre 2018.

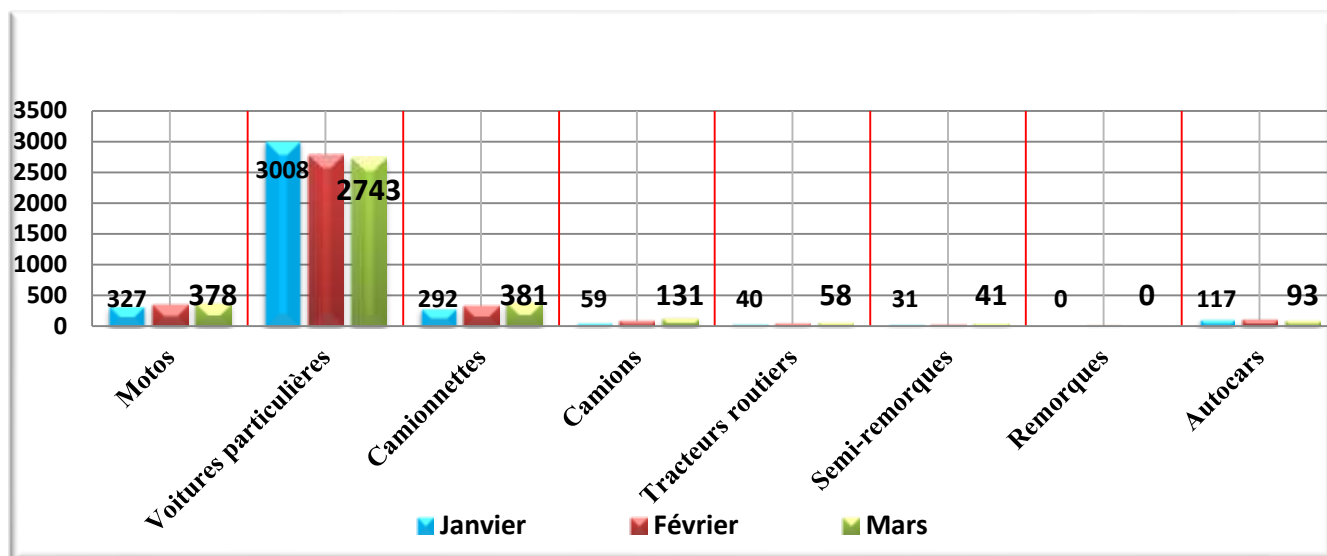
Tableau 04 : Ré-immatriculations des véhicules selon le genre

Unité : nombre

Genre de véhicules \ Mois	Janvier	Février	Mars	TOTAL
Motos	327	358	378	1063
Voitures particulières	3 008	2 789	2 743	8 540
Camionnettes	292	330	381	1003
Camions	59	97	131	287
Tracteurs routiers	40	49	58	147
Semi-remorques	31	30	41	102
Remorques	-	2	-	2
Autocars	117	115	93	325
Ensemble	3 874	3 770	3 825	11 469

Source : Société Nigérienne de Logistique Automobile

Graphique 04 : Ré-immatriculations des véhicules selon le genre



Selon le genre, c'est encore les voitures particulières qui dominent la ré-immatriculation suivies des motos et des camionnettes.

Titres de transport délivrés

III. Titres de transport délivrés

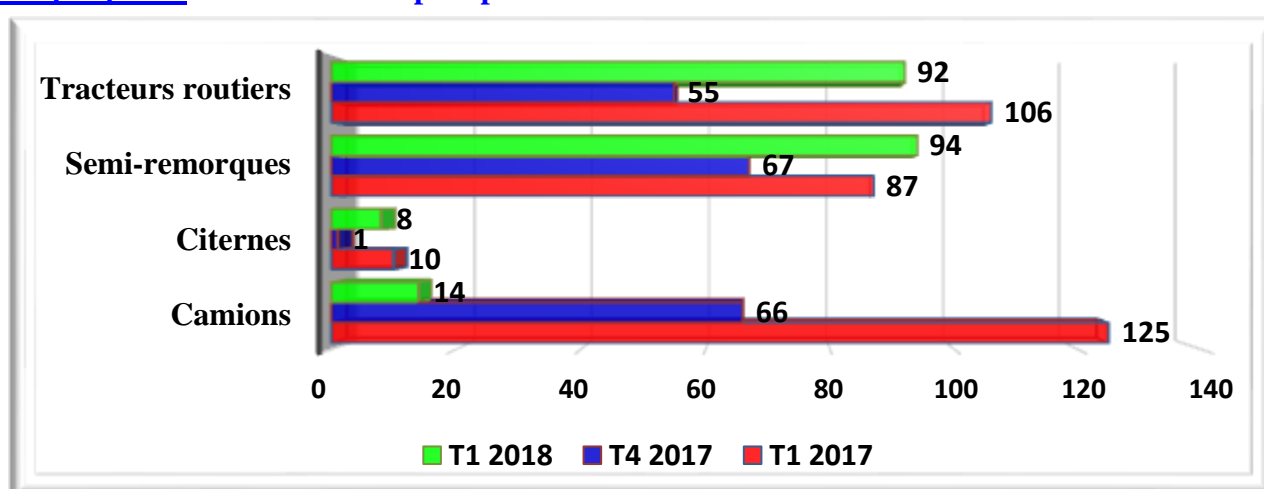
Tableau 05 : Titres de transport public des marchandises

Unité : nombre

Trimestres Véhicules	T1 2017	T4 2017	T1 2018	Variation T1 2018 par rapport à T1 2017 en %	Variation T1 2018 par rapport à T4 2017 en %
Camions	125	66	14	-88,8	-78,8
Citernes	10	1	8	-20,0	700,0
Semi-remorques	87	67	94	8,0	40,3
Tracteurs routiers	106	55	92	-13,2	67,3
Ensemble	328	189	208	-36,6	10,1

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 05 : Titres de transport public des marchandises.



Par rapport au premier trimestre 2017, les titres de transport public des marchandises ont baissé de 36,6%, baisse imputable à celle des camions (-88,8%), des citernes (-20,0%) et des tracteurs routiers (-13,2%).

Par contre, par rapport au quatrième trimestre 2017, une augmentation globale de 10,1% a été observée, engendrée par celles de 3 véhicules sur les 4 du groupe.

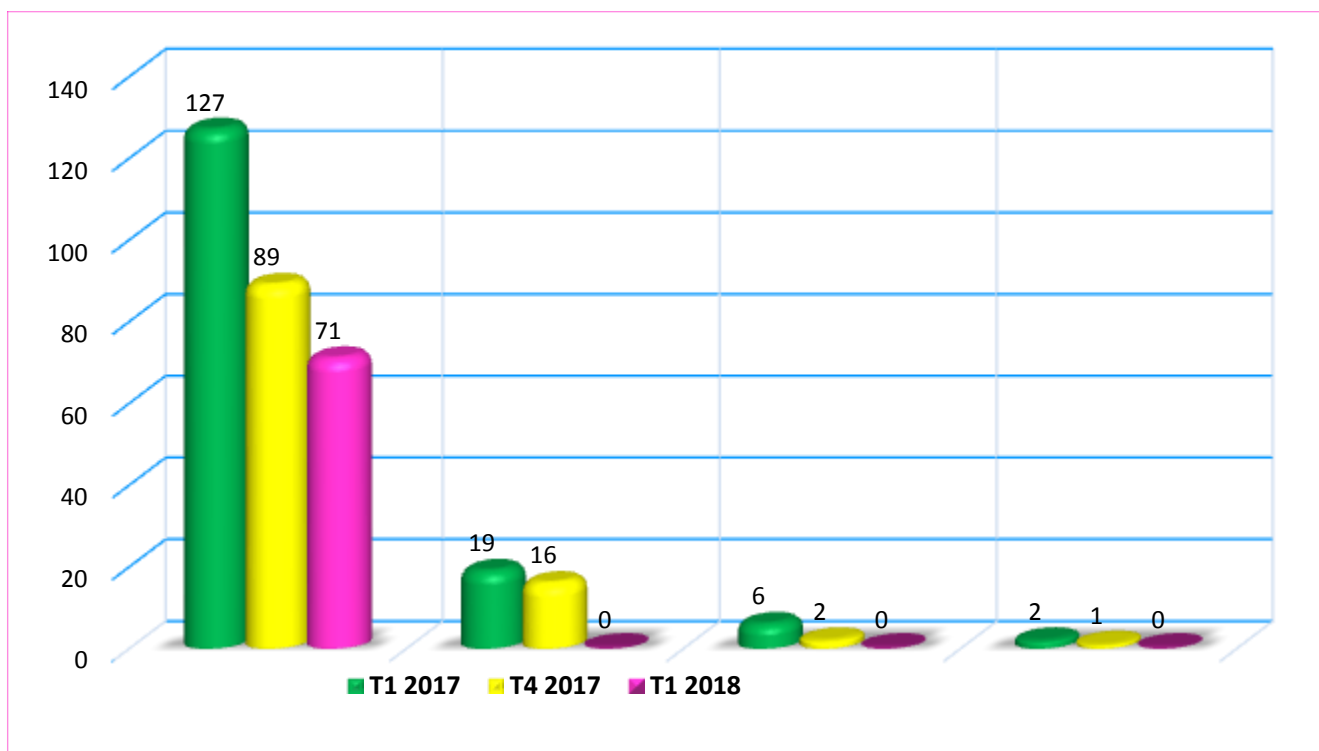
Tableau 06 : Titres de transport public des passagers

Unité : nombre

Trimestres Véhicules	T1 2017	T4 2017	T1 2018	Variation T1 2018 par rapport à T1 2017 en %	Variation T1 2018 par rapport à T4 2017 en %
Autocars	127	89	71	-44,1	-20,2
Bus	19	16	-	-100,0	-100,0
Taxis collectifs	6	2	-	-100,0	-100,0
Véhicules auto-écoles	2	1	-	-100,0	-100,0
Ensemble	154	108	71	-53,9	-34,3

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 06 : Titres de transport public des passagers



Les titres de transport public des personnes sont dominés par les autocars mais une baisse drastique a été observée pour l'ensemble des véhicules qui composent le groupe. Les baisses globales sont respectivement de 53,9% par rapport au premier trimestre 2017 et de 34,3% par rapport au quatrième trimestre 2017.

Permis de conduire délivrés

IV. Permis de conduire délivrés

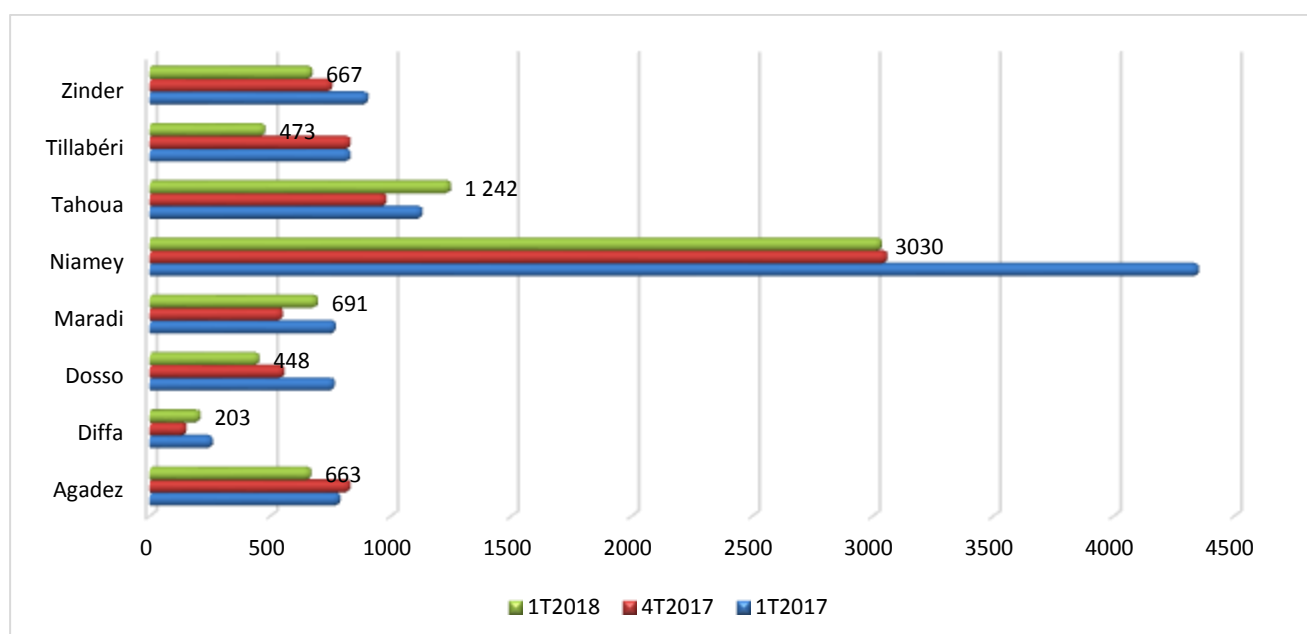
Tableau 07 : Permis de conduire délivrés selon la région

Unité : nombre

Trimestres Région	T1 2017	T 4 2017	T 1 2018	Variation T1 2018 par rapport à T1 2017 en %	Variation T1 2018 par rapport à T4 2017 en %
Agadez	783	825	663	-15,3	-19,6
Diffa	254	145	203	-20,1	40,0
Dosso	760	552	448	-41,1	-18,8
Maradi	765	545	691	-9,7	26,8
Niamey	4 346	3 053	3 030	-30,3	-0,8
Tahoua	1 124	975	1 242	10,5	27,4
Tillabéri	826	826	473	-42,7	-42,7
Zinder	899	751	666	-25,9	-11,3
Ensemble	9 757	7 672	7 416	-24,0	-3,3

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 07 : Permis de conduire délivrés selon la région



Selon les régions, c'est celle de Niamey qui délivre la majorité des permis avec plus de 40% au premier trimestre 2018. Par rapport au premier trimestre 2017, la variation globale était de -24%, imputable aux baisses enregistrées dans sept (7) régions sur huit. En effet, seule la région de Tahoua a enregistré une hausse de 10,5%. Comparée au quatrième trimestre 2017, la variation observée au

premier trimestre 2018 est de -3,3%, conséquences des baisses enregistrées dans les régions de Tillabéry (-42,7%), Agadez (-19,6%), Dosso (-18,8%) et Zinder (-11,3%).

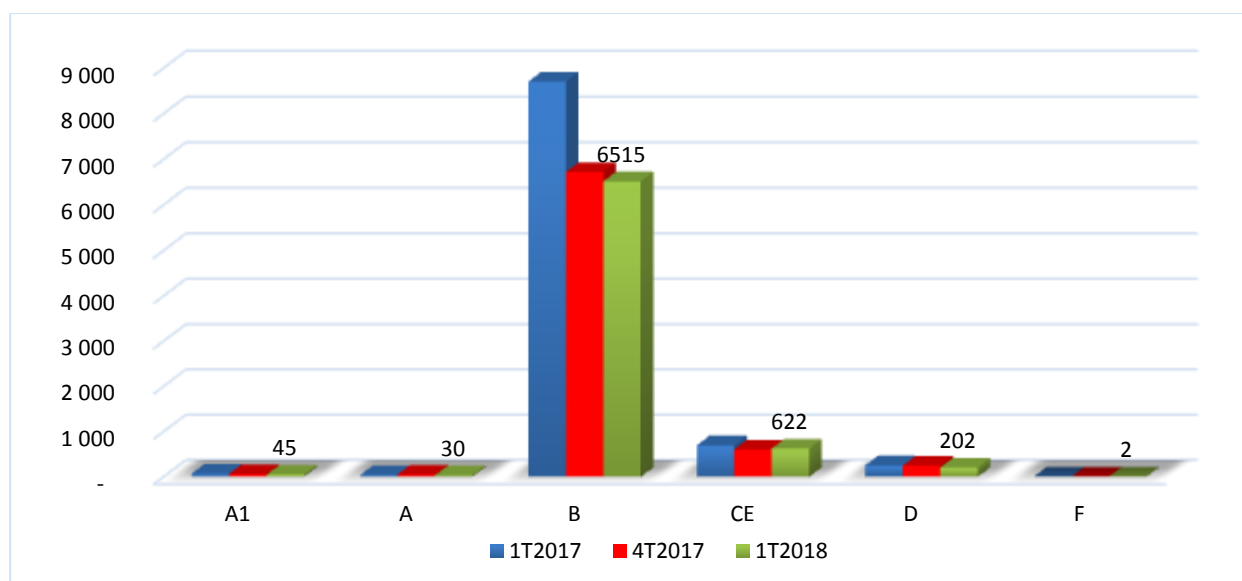
Tableau 08 : Permis de conduire délivrés selon la catégorie

Unité : nombre

Trimestres Catégorie	1T 2017	4T 2017	1T 2018	Variation 1T 2018 par rapport à 1T 2017 en %	Variation 1T 2018 par rapport à 4T 2017 en %
A1	68	61	45	-33,8	- 26,2
A	35	45	30	- 4,3	- 33,3
B	8 702	6 718	6515	- 25,1	- 3,0
CE	695	603	622	- 10,5	3,2
D	251	242	202	- 19,5	- 16,5
F	6	3	2	- 66,7	- 33,3
Ensemble	9 757	7 672	7 416	- 24,0	- 3,3

Source : Direction des Transports Routiers

Graphique 08 : Permis de conduire délivrés selon la catégorie



Qu'elle qu'en soit le trimestre et l'année, les permis de conduire de la catégorie **B** représentent 87,9% de l'ensemble des permis délivrés suivis de loin par ceux de la catégorie CE, avec 8,4%. Par rapport au premier trimestre 2017, les permis de la catégorie B délivrés au premier trimestre 2018 ont baissé de 25,1% et de 3% par rapport à ceux du quatrième trimestre 2017.

Passagers du transport routier des voyageurs

V. Passagers du transport routier des voyageurs

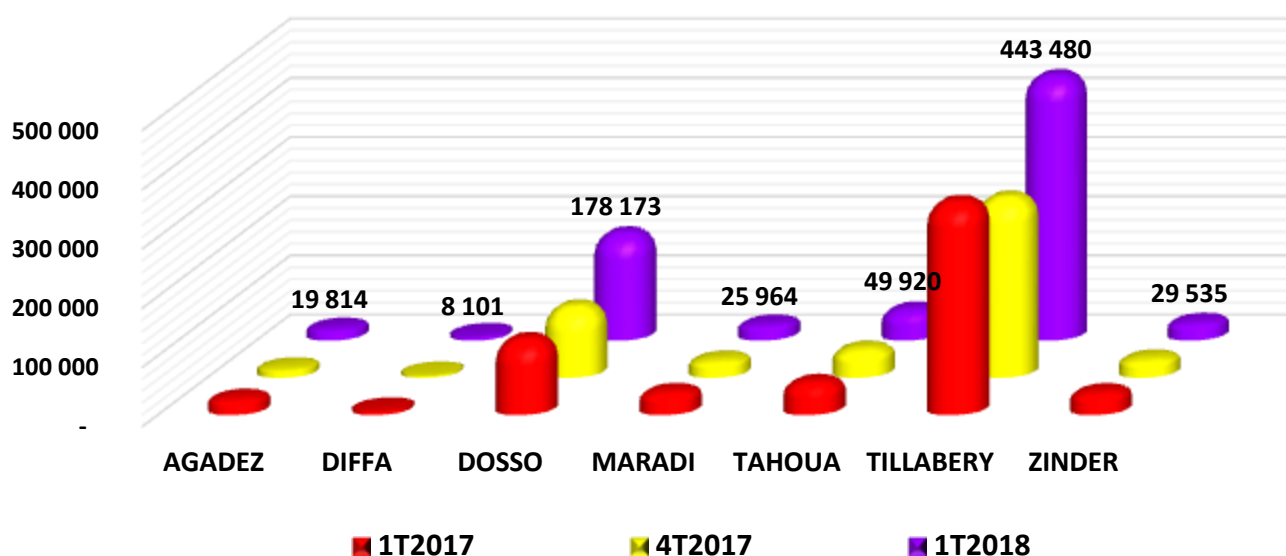
Tableau 09 : Passagers au départ de Niamey vers l'intérieur du pays (trafic national)

Unité : nombre

Trimestres Destination	T1 2017	T4 2017	T1 2018	Variation T1 2018 par rapport à T1 2017 en %	Variation T1 2018 par rapport à T4 2017 en %
Agadez	26 620	14 860	19 814	-25,6	33,3
Diffa	7 956	4 549	8 101	1,8	78,1
Dosso	125 092	117 227	178 173	42,4	52,0
Maradi	37 365	28 198	25 964	-30,5	-7,9
Tahoua	53 443	46 373	49 920	-6,6	7,6
Tillabéri	356 757	301 266	443 480	24,3	47,2
Zinder	36 993	30 354	29 535	-20,2	-2,7
Ensemble	644 226	542 827	754 987	17,2	39,1

Source : Institut National de la Statistique

Graphique 10 : Passagers au départ de Niamey vers l'intérieur du pays



Le trafic routier des passagers en partance de Niamey vers l'intérieur du pays a connu une augmentation respectivement de 17,2% par rapport au premier trimestre 2017 et 39,1% par rapport au quatrième trimestre de la même année. Cette augmentation a été tirée par celles de Dosso (42,4% et 52,0%) et Tillabéry (24,3% et 47,2%). On peut noter la spectaculaire augmentation des passagers en partance de Niamey vers Diffa de plus de 78% au premier trimestre 2018 par rapport au quatrième trimestre 2017.

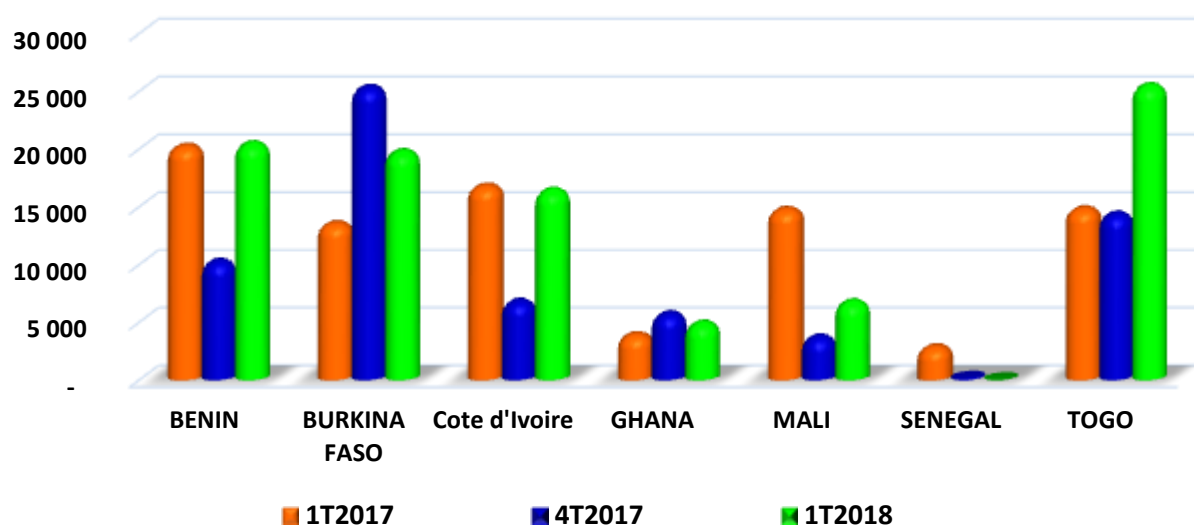
Tableau 10 : Passagers au départ de Niamey vers l'extérieur du pays (trafic international)

Unité : nombre

Trimestres Destination	T1 2017	T4 2017	T1 2018	Variation T1 2018 par rapport à T1 2017 en %	Variation T1 2018 par rapport à T4 2017 en %
Bénin	20 181	10 253	20 439	1,3	99,3
Burkina Faso	13 477	25 310	19 746	46,5	-22,0
Côte d'Ivoire	16 729	6 798	16 407	-1,9	141,4
Ghana	3 866	5 715	4 905	26,9	-14,2
Mali	14 714	3 714	6 750	-54,1	81,7
Sénégal	2 821	208	-	-100,0	-100,0
Togo	14 766	14 346	25 465	72,5	77,5
Ensemble	86 554	66 344	93 712	8,3	41,3

Source : Institut National de la Statistique

Graphique 10 : Passagers au départ de Niamey vers l'extérieur du pays



Le nombre de passagers au départ de Niamey vers l'extérieur a aussi augmenté de 8,3% par rapport au premier trimestre 2017 et 41,3% par rapport au quatrième trimestre 2017. Cependant, l'on peut signaler qu'aucun départ n'a été enregistré au premier trimestre 2018 en direction du Sénégal et un regain d'intérêt pour les destinations Côte d'Ivoire (141,4%), Bénin (99,3%), Mali (81,7%) et Togo (77,5%).

VI. Passagers du transport aérien

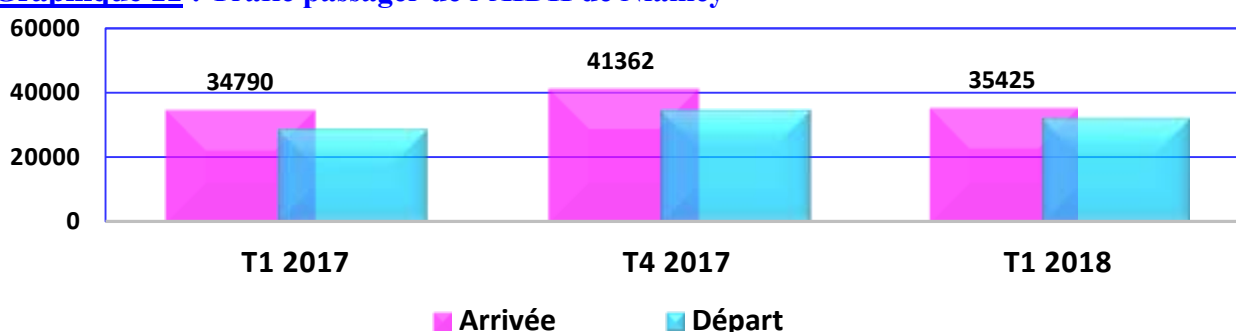
Tableau 11 : Trafic passager de l'AIDH de Niamey

Unité : nombre

Trimestres Trafic passager	T1 2017	T4 2017	T1 2018	Variation T1 2018 par rapport à T1 2017 en %	Variation T1 2018 par rapport à T4 2017 en %
Arrivée (nombre)	34 790	41 362	35 425	1,8	-14,4
Départ (nombre)	29 076	34 872	32 449	11,6	-6,9
Total	63 866	76 234	67 874	6,3	-11,0

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile

Graphique 11 : Trafic passager de l'AIDH de Niamey



Le trafic passager de l'AIDH de Niamey se caractérise par la supériorité du nombre des passagers à l'arrivée pour tous les trimestres observés. Par rapport au premier trimestre 2017, le nombre de passagers enregistrés au premier trimestre 2018 a cru de 6,3% ; par contre ce nombre a baissé de 11% par rapport au quatrième trimestre 2017.

Volume du fret du transport aérien

VII. Volume du fret du transport aérien

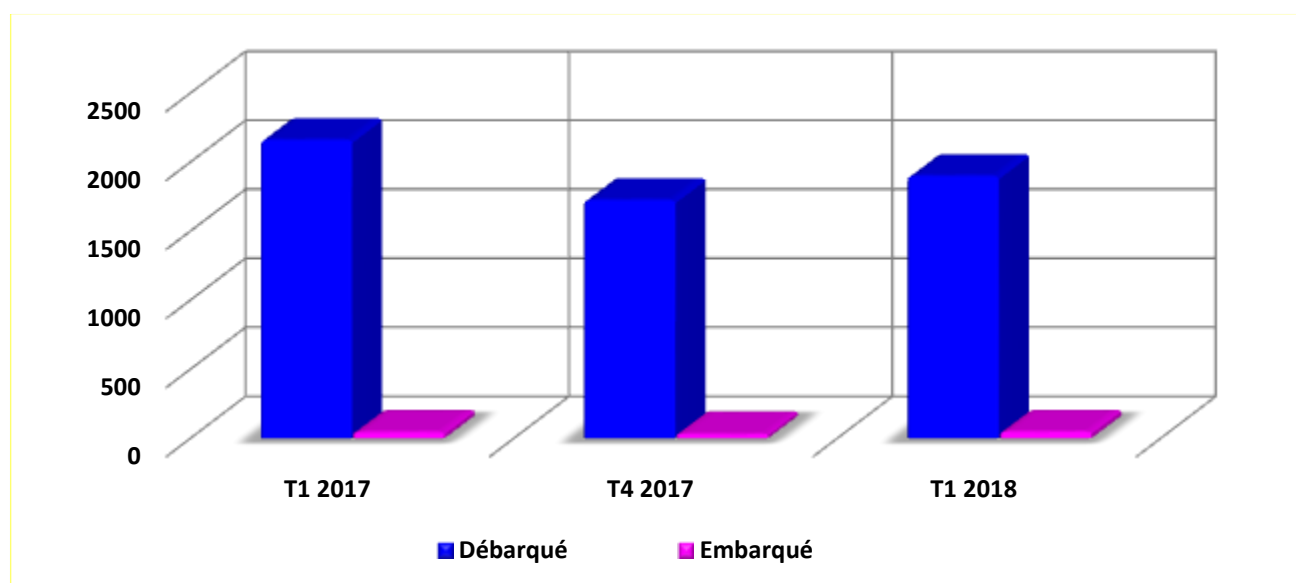
Tableau 12: Trafic du fret de l'AIDH de Niamey

Unité : tonne

Trimestres	T1 2017	T4 2017	T1 2018	Variation T1 2018 par rapport à T1 2017 en %	Variation T1 2018 par rapport à T4 2017 en %
Fret					
Débarqué (tonnes)	2 160,35	1 724,97	1 899,13	-12,1	10,1
Embarqué (tonnes)	44,32	31,30	47,07	6,2	50,4
Total	2 204,67	1 756,27	1 946,2	-11,7	10,8

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile

Graphique 12 : Trafic du fret de l'AIDH de Niamey



Comme pour les passagers, le fret débarqué (à l'arrivée) est toujours supérieur à celui embarqué (au départ) pour tous les trois (3) trimestres observés. Le volume du fret global du premier trimestre 2018 a baissé de 11,7% par rapport à celui du premier trimestre 2017, il a par contre augmenté de 10,8% par rapport à celui du quatrième trimestre 2017.

VIII. Glossaire

8.1 Transport routier

1. **Accident corporel** : Tout accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, sur une route publique ou sur une route privée à laquelle le public a le droit d'accès, et dans lequel au moins une personne est tuée ou blessée.
2. **Accident grave** : comporte au moins une personne tuée ou un blessé hospitalisé,
3. **Accident léger** : ne comporte ni personne tuée ni blessé hospitalisé.
4. **Accident mortel** : Tout accident corporel entraînant la mort d'une personne.
5. **Accident non mortel** : Tout accident corporel autre qu'un accident mortel.
6. **Autobus** : Véhicule routier automobile conçu pour transporter plus de 24 personnes (y compris le conducteur) en places assises ou en places debout.
7. **Autocar** : Véhicule routier automobile pour le transport de voyageurs conçu pour plus de 24 places assises (y compris celle du conducteur) et construit exclusivement pour le transport de voyageurs assis.
8. **Blessés hospitalisés** : Blessés dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation
9. **Camion** : Véhicule routier automobile rigide conçu, exclusivement ou principalement, pour le transport de marchandises.
10. **Carambolage** : Tout accident corporel impliquant uniquement plusieurs véhicules routiers.
11. **Ensemble articulé** : Semi-remorque couplée à un tracteur routier.
12. **Minibus/autocar privé** : Véhicule routier automobile pour le transport de voyageurs conçu pour un nombre de places assises (y compris celle du conducteur) compris entre 10 et 23.
13. **Motocycle** : Véhicule routier automobile à deux, trois ou quatre roues dont le poids à vide n'excède pas 400 kg. Tous les véhicules de ce genre dont la cylindrée est égale ou supérieure à 50 cm³ ainsi que ceux dont la cylindrée est inférieure à 50 cm³ mais qui ne relèvent pas de la catégorie des cyclomoteurs sont inclus.
14. **Motocyclette ou motorcycle** : Tout véhicule à deux roues, avec ou sans sidecar, pourvu d'un moteur thermique de propulsion de cylindrée supérieure ou égale à 125 cm³ ou assimilé.
15. **Mutation** : Changement de propriétaire.
16. **Parc de véhicules routiers** : Nombre de véhicules immatriculés à une date donnée dans un pays et autorisés à utiliser les routes ouvertes à la circulation publique.

- 17. Personne blessée** : Toute personne qui n'a pas été tuée immédiatement dans un accident entraînant des dommages corporels ou qui n'est pas décédée dans les 30 jours suivants mais qui a reçu une blessure, nécessitant normalement un traitement médical, à l'exclusion des tentatives de suicide. Les personnes légèrement blessées ayant des coupures sans gravité et des meurtrissures ne sont normalement pas enregistrées comme blessées.
- 18. Personne gravement blessée** : Toute personne blessée et qui a été hospitalisée pendant plus de 24 heures.
- 19. Personne légèrement blessée** : Toute personne blessée, à l'exception des personnes gravement blessées.
- 20. Piéton impliqué dans un accident de la route** : Toute personne, autre qu'un conducteur ou un passager au sens des définitions ci-dessus, impliquée dans un accident corporel
- 21. Remorque** : Tout véhicule destiné à être attelé à un véhicule à moteur. Ce terme n'englobe pas les semi-remorques
- 22. Semi-remorque** : Toute remorque destinée à être accouplée à une automobile de telle manière qu'elle repose en partie sur celle-ci et qu'une partie appréciable de son poids et du poids de son chargement soit supportée par ladite automobile.
- 23. Taxi** : C'est un véhicule automobile terrestre privé, conduit par un chauffeur et destiné au transport de passagers et de leurs bagages, de porte à porte, contrairement aux transports en commun.
- 24. Tracteur routier** : Véhicule routier automobile conçu, exclusivement ou principalement, pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement semi-remorques).
- 25. Tricycle et quadricycle** : Tout véhicule à trois ou quatre roues: pourvu d'un moteur dont la cylindrée n'excède pas 350 centimètres cubes; d'un poids à vide n'excédant pas 400 kg ; et qui ne répond pas à la définition du cyclomoteur
- 26. Usagers indemnes** : Usagers impliqués non décédés et dont l'état ne nécessite aucun soin médical.
- 27. Véhicule impliqué dans un accident de la route** : Qui a une présomption de responsabilité dans l'accident.
- 28. Victime** : Toute personne tuée ou blessée à la suite d'un accident corporel.
- 29. Voiture particulière** : Véhicule routier automobile autre qu'un motorcycle ou qu'un cyclomoteur, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises (y compris celle du conducteur) égal au maximum à neuf.

8.2 Transport Aérien

- 1. Aéroport** : Terrain ou plan d'eau (bâtiments, installations et matériels y compris) destiné à être utilisé intégralement, ou en partie, pour l'arrivée, le départ et le roulage des avions.
- 2. Aérogare de fret** : Terminal aéroportuaire conçu uniquement pour la gestion du fret, ce qui inclut la réception et la livraison du fret, son stockage en lieu sûr, la sécurité et la documentation.
- 3. Aérogare de passagers** : Un terminal aéroportuaire disposant d'installations pour la prise en charge de passagers et notamment leur enregistrement, l'acheminement des bagages, la sécurité, le contrôle d'immigration ainsi que l'embarquement et le débarquement des passagers.
- 4. Aéroport communautaire** : Aéroport ouvert aux vols commerciaux dans un État membre de l'Union.
- 5. Aéroport international** : Tout aéroport, désigné par l'État sur le territoire duquel il est implanté comme aéroport d'entrée et de départ de trafic aérien international, où les formalités de douanes, d'immigration, de santé publique, de quarantaine et autres procédures similaires sont effectuées, que ces installations soient disponibles à plein temps ou à temps partiel.
- 6. Aéroport national** : Tout aéroport non conçu pour gérer un trafic international
- 7. Aéroport** : Terrain ou plan d'eau destiné à être utilisé intégralement ou en partie pour l'arrivée, le départ et le roulage des avions et ouvert aux opérations de transport aérien commercial.
- 8. Aéronef** : Tout appareil pouvant se maintenir dans l'atmosphère grâce à des réactions de l'air autres que les réactions de l'air sur la surface de la terre.
- 9. Arrivée d'aéronef** : Atterrissage d'un aéronef
- 10. Arrivées** : Lorsqu'une personne visite le même pays plusieurs fois dans l'année, chacune de ses visites est comptée séparément comme une arrivée. Si une personne visite plusieurs pays au cours d'un seul et même voyage, son arrivée dans chaque pays est enregistrée séparément. Par conséquent le nombre d'arrivées n'est pas forcément égal au nombre de personnes qui voyagent.
- 11. Départ d'aéronef** : Décollage d'un aéronef.
- 12. Courrier** : Correspondance et autres objets transportés dans un avion, qui ont été expédiés par des administrations postales pour livraison par des administrations postales.
- 13. Fret** : Tout bien, autre que courrier, provisions de bord et bagages, transporté dans un avion.
- 14. Mouvement d'aéronef commercial** : Mouvement d'aéronef exécuté contre rémunération ou en location.
- 15. Mouvement d'aéronef** : Décollage ou atterrissage d'un aéronef sur un aéroport
- 16. Passager aérien** : Toute personne, à l'exclusion des membres en service du personnel navigant, effectuant un voyage en avion.

17. Passagers transportés : Tous les passagers d'un vol particulier (identifié par un numéro de vol) comptés une seule fois et non pour chacune des étapes de ce vol.

18. Poste aérienne : le courrier transporté dans un avion.

19. Transport aérien : Tout déplacement de personnes ou de biens effectué par aéronef.

20. Transport aérien commercial ou public: transport aérien de passagers, de fret ou de poste, effectué contre rémunération ou en vertu d'un contrat de location.

21. Transport aérien international : Transport aérien sur un vol international.

22. Transport aérien national : Transport aérien sur un vol intérieur.